

Titulaire au CCE : Dominique Rodriguez - Excusé absent

Suppléant : Jean-Paul Breischtroff

RS au CCE : Thierry Ferrier

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2011 (pour avis)**
2. **Eléments nationaux du Plan de Formation EDF SA 2012 (pour avis)**
3. **Changement d'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage d'EDF SA (pour avis)**
4. **Projet de création de la Direction Commerce Optimisation Trading Groupe (pour avis)**
5. **Projet immobilier VISEO (pour avis)**
6. **Avenant N° 1 à l'accord relatif aux modalités de financement à EDF SA du régime de retraite supplémentaire du Groupe EDF du 12 décembre 2008 (pour avis)**
7. **Conventions relatives à la relation financière entre le CCE d'EDF SA et les CE d'EDF SA : Mandat au Secrétaire du CCE EDF SA pour adoption de conventions**
8. **Questions diverses**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2011 (pour avis)

Avis favorable unanime.

2. Eléments nationaux du Plan de Formation EDF SA 2012 (pour avis)

Rapporteur Madame Michaële Guegan

Déclaration FO Énergie et Mines

Avant d'enter dans l'analyse du document, nous voulons souligner les évolutions positives de reprise du dialogue social avec les partenaires sociaux qui sont maintenant visibles. Il est vrai que nous avons atteint un niveau si bas que nous pouvions difficilement demeurer dans cette situation. Le dialogue social est maintenant réel y compris avec les directions métiers ce dont nous nous félicitons. Certes il reste des améliorations à faire pour certaines directions, c'est un axe de progrès à réaliser pour 2012.

La teneur de notre propos se vérifie dès la lecture du préambule du dossier de cette année, qui n'a plus rien à voir avec celui de l'année précédente. Une dynamique s'installe, il faut continuer dans cette voie.

Une remarque de forme sur l'écriture, nous préférons l'écriture suivante «Conformément aux dispositions légales réglementaires, les différents Comités d'Etablissement d'EDF SA sont consultés sur les plans de formation prévisionnels 2012 de leur périmètre respectif» remplacé par «Conformément aux dispositions légales réglementaires, les différents Comités d'Etablissement d'EDF SA ont été consultés avant le 31 décembre sur les plans de formation prévisionnels 2012 de leur périmètre respectif».

Le bilan 2009 était de 56 FPCAE pourvues sur 100 FPCAE prévues et 26 inscriptions APMC pour un prévisionnel de 50. Les offres de 2010 étaient en légère hausse 68 FPCAE.

Sur le bilan de l'année 2011, nous regrettons que seulement 71 offres aient été pourvues sur la possibilité offerte des 128 publications qui se décomposaient comme suit : 98 FPCAE et 30 CIC. Ce qui nous engage à mieux suivre le processus, d'autant que les demandes des salariés sont bien supérieures aux offres. Il ne suffirait pas de publier un volume conséquent d'offres et ne pas les concrétiser, le suivi qualitatif s'impose.

En ce qui concerne les objectifs de l'entreprise EDF SA pour 2012, nous pensons que l'ambition

pourrait être supérieure, avec le principe de la généralisation dans les régions des CIC. Les offres que vous annoncez répondent certes à l'engagement de l'accord Défi Formation pour l'atteinte de la cible minimale de 150 salariés entrant dans les dispositifs de formation promotionnelle cadre. Mais au regard de l'année précédente, le risque de ne pas remplir les offres demeure, le taux de remplissage de 72,44 % des offres FPCAE, s'il se reproduisait, conduirait à atteindre seulement 64 FPCAE sur les 88 possibles pour le périmètre de EDF SA.

Nous notons également l'attention particulière en ce qui concerne le public féminin, les travailleurs handicapés puis la population des séniors.

La démarche VAE doit encore être encouragée, elle démarre lentement de 6 VAE réalisées en 2010, la cible a quasiment doublé, mais ceci reste très faible.

Nous relevons que les directions de la DPI et de la DCO poursuivent les efforts d'élaboration des offres promotionnelles dans les deux collèges maîtrise et cadre, et il nous semble que les autres directions ne participent pas suffisamment à l'atteinte des objectifs.

FO Énergie et Mines rappelle qu'elle s'est opposée au processus de sélection de la phase une « Etude de cas » par un prestataire externe lors du Comité de Pilotage du 16 septembre 2011, et que le dispositif, s'il restait en l'état, ne respecte pas l'esprit de l'accord Défi Formation qui prévoit un jury regard croisé.

FO Énergie et Mines donne un avis favorable pour la mise en œuvre des Eléments Nationaux du Plan de Formation EDF SA 2012 considérant que le suivi qualitatif devra conduire à l'atteinte à 100 % des objectifs, et que la progression amorcée des offres promotionnelles devra se poursuivre dans les années suivantes.

3. Changement d'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage d'EDF SA (pour avis)

Rapporteur M. Jean-François Gomez

Les argumentaires du document donnent la tendance et la nouvelle orientation du choix d'un nouveau collecteur AGIRES. La période est propice au changement selon les échéanciers de collecte pour l'année 2012.

FO Énergie et Mines donne un avis favorable pour le changement de collecteur avec l'ambition qu'un rex soit effectué à l'issue d'une année d'exercice. Ceci pour pouvoir mesurer, selon des indicateurs à définir, les améliorations constatées. Nous souhaitons que les nouvelles modalités de pilotage par AGIRES profitent davantage aux alternants.

4. Projet de création de la Direction Commerce Optimisation Trading Groupe (pour avis)

Rapporteurs M. Philippe Torrion et Philippe Mugnier.

L'analyse du document ne nous renseigne pas sur la volumétrie des activités de cette nouvelle Direction. Ce qui ne nous permet pas d'analyser précisément l'équilibre charge/emplois. Aussi nous demandons qu'un rex soit réalisé à l'issue d'une période de 18 mois de fonctionnement pour pouvoir observer le dimensionnement des équipes de cette nouvelle direction, et le cas échéant adapter les ressources humaines.

FO Énergie et Mines donne un avis favorable à la création de la nouvelle direction Commerce Optimisation Trading Groupe.

5. Projet immobilier VISEO (pour avis)

Rapporteurs : Mesdames Nathalie Charles, Hélène Milot et Anne-Lyse Quatorze

Expert FO M. Dominique Tavera

Déclaration FO Énergie et Mines

6 ans après la mise en place de PI 2005 et sans retour d'expérience, les salariés du pôle immobilier vivent une nouvelle réforme lourde. Elle va impacter aussi le quotidien de très nombreux salariés du groupe (ERDF, EDF SA et DIG).

Le projet VISEO c'est la découpe par appartement de la DIG et le transfert des activités à des filiales de second rang, des ensembliers et des contractants généraux.

Ce projet est destructeur d'emplois.

Ce projet n'amène aucune plus-value économique.

Ce projet entraînera la mobilité forcée de nombreux salariés.

FO Énergie et Mines est aussi attachée à la qualité du service et à son corollaire la proximité.

FO Énergie et Mines réaffirme que cette réforme conduira à l'augmentation récurrente du volume d'achats externes et la suppression d'emplois Statutaires est clairement affichée.

FO Énergie et Mines est aussi très attachée à l'application de l'accord RSE et de ce fait de l'accord sur la sous-traitance socialement responsable, pour les salariés des filiales, des ensembliers et ceux des prestataires.

FO Énergie et Mines déplorait le manque d'information sociale sur ce projet.

L'expertise Juridique du cabinet Levy :

- Donne des éléments juridiques très intéressants sur le statut des agents mis à disposition. En particulier sur la notion de volontariat et les conséquences d'un éventuel refus du salarié. Les représentants FO de la DIG en feront bon usage.*
- Elle rappelle la législation interne de prêt de main d'œuvre.*
- Cette étude précise aussi l'état du droit en matière de rattachement syndical des personnes mises à disposition.*
- Elle éclaire sur la position de la direction quand au statut du personnel recruté directement, «il apparaît juridiquement impossible... de bénéficier du statut»... Comme si la direction l'avait souhaitée... Si c'est le cas EDF peut embaucher ces salariés en tant que statutaires et ensuite les mettre à disposition...*

FO Énergie et Mines pense que ce modèle est potentiellement dangereux pour l'ensemble d'EDF SA. Elle souhaitera avoir des éclairages sur les niveaux de responsabilités juridiques et financières des différents intervenants (maison mère, Filiales, DIG, Entité cliente). Cette question restant du domaine du CE.

D'un point de vue social,

nous vous alertons sur les risques attachés aux contrats de travail, plus particulièrement pour les salariés en CDI, sachant que le projet, dans sa forme actuelle, ne présente aucune garantie, ni aucune mesure de traitement précise requise en cas de plan de sauvegarde de l'emploi.

Quel avenir et quelles garanties pour les femmes de ménage et les agents de courrier nouvellement embauchés au statut à temps partiel ainsi que ceux et celles en CDI totalement ignorés dans ce dossier?

Nous souhaitons avoir un engagement de principe fort sur l'avenir de ces salariés. Nous souhaitons que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour favoriser le maintien dans un emploi.

FO Énergie et Mines souhaite que la direction s'engage à inclure ces populations dans la négociation de l'accord d'établissement au niveau du CE de la DIG.

Les élus FO Énergie et Mines au CE de la DIG avaient demandé l'ouverture sans délai de la négociation sur les mesures d'accompagnement social et conditionnaient leur avis au vu de ces éléments.

FO Énergie et Mines constate que le dossier présenté et surtout l'étude du cabinet Levy aujourd'hui amènent des éléments de réponses. Il n'en reste pas moins que certaines questions restent sans réponse précise, c'est pourquoi FO Énergie et Mines émettra un avis négatif sur le dossier.

6. Avenant N° 1 à l'accord relatif aux modalités de financement à EDF SA du régime de retraite supplémentaire du Groupe EDF du 12 décembre 2008 (pour avis)

Rapporteur M. Didier Vesiez

Déclaration FO Énergie et Mines

Le projet qui nous est présenté aujourd'hui et qui porte sur un avenant à l'accord relatif aux retraites supplémentaires dans le groupe EDF, ne porte pas en lui les germes de contentement du Personnel.

FO Énergie et Mines milite et revendique depuis fort longtemps pour l'intégration de l'Indemnité Spéciale Département d'Outre-Mer (ISD) dans l'assiette des cotisations. Cette intégration permettrait que cette indemnité, qui est une partie intégrante du pouvoir d'achat, soit un élément pour le calcul de la retraite des Agents d'Outre-Mer. Cette mesure serait, à notre avis, de juste raison, puisque dans ces départements la vie est reconnue plus chère que dans d'autres départements métropolitains.

Puisque les Directions concernées n'ont jamais voulu nous entendre, nous nous retrouvons avec ce projet qui n'est pas l'aboutissement réaliste de l'amélioration des retraites. Ce projet n'est qu'une suite malaboutie de l'accord de décembre 2004, qui mettait en place une externalisation de la gestion des retraites dans les IEG, et pour la 1ère fois un déséquilibre des cotisations salariés/employeurs.

Le projet, s'il est signé, aura comme raison d'exister le seul fait qu'il augmentera de quelques euros les retraites de nos collègues. Quand nous disons quelques euros nous parlons, dans le meilleur des cas d'une vingtaine de ces euros, alors que notre revendication aurait un effet beaucoup plus intéressant.

Bien sûr dans ces moments difficiles nous ne pouvons pas refuser la moindre amélioration, mais cet accord ne devra pas être le sujet d'un «cocorico général» auprès du Personnel qui se rendra vite compte de l'étendue du «peu versé».

Nous n'irons pas plus loin dans la justification de notre vote contre ce projet d'avenant.

Et nous continuons à revendiquer l'intégration des Indemnités Spéciales d'Outre-Mer dans l'assiette de cotisations du régime spécial de retraite des IEG. La création d'une grille spécifique sur le même principe que celle de la majoration résidentielle serait nécessaire.

7. Conventions relatives à la relation financière entre le CCE d'EDF SA et les CE d'EDF SA : Mandat au Secrétaire du CCE EDF SA pour adoption de conventions

- Comité d'établissement UP Sud-ouest
- Comité d'établissement UP Méditerranée
- Comité d'établissement DSP Tertiaire
- Comité d'établissement CNPE Bugey

Les 4 CE ci-dessus mentionnés conventionnent avec le CCE d'EDF SA.

Vote pour à l'unanimité.

8. Questions diverses

Tous les dossiers suivants sont approuvés à l'unanimité :

- Résolution sur le projet immobilier VISEO joint en annexe N°1.
- Résolution sur l'initiative du CCE EDF SA le 6 décembre 2011 à la Défense sur la stratégie des groupes et la dégradation sociale.
- Résolution sur l'acceptation du devis du cabinet IED pour l'expertise sur les conséquences d'une sortie éventuelle du nucléaire.
- Résolution sur la création d'une carte de vœux audiovisuelle.
- Résolution sur la réalisation d'une expertise sur les méthodes de recrutement de l'Entreprise avec la création d'une Commission temporaire veille recrutement.
- Résolution sur la réalisation d'une expertise sur les emplois du tertiaire avec la création d'une Commission temporaire Tertiaire.

Prochain CCE le 12 janvier 2012.

Toute l'équipe FO Énergie et Mines vous représentant au CCE d'EDF SA vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2012.